

Informations municipales et administratives

Edito

Dernièrement, la gendarmerie est intervenue sur la commune pour effectuer des contrôles en journée ou en pleine nuit. Ceux-ci ont été plutôt fructueux...

Il y a 15 jours, 2 jeux ont été installés derrière l'église ; un est déjà hors service...

Je vous passe les tags sur le mur du cimetière, sur la façade du vestiaire, derrière le local des tables place de la salle des fêtes, la casse des balançoires ou les rassemblements plutôt bruyants devant le cimetière, près du terrain de l'auto-cross ou au centre du village.

La gendarmerie a été appelée plusieurs fois ; des dépôts de plaintes, des contrôles, des amendes, des visites chez les parents ont été réalisés. A priori, rien n'y fait... Que se passe-t-il dans la tête de ces adolescents ?

Un renforcement des passages de la gendarmerie m'a été promis.

L'été sera-t-il « chaud » ?... D'un point de vue météo, c'est bien parti...

Nous comptons installer malgré tout de nouveaux jeux derrière l'église (toboggan, tyrolienne) ; le futur Conseil Municipal Enfants devrait réfléchir sur une implantation de nouvelles activités.

Devons-nous y travailler ? Faire pour défaire, je me pose la question... Quelle sera d'ailleurs la réaction des enfants qui auront travaillé sur ce projet ?

Une banalisation de ce genre d'incivilités est devenue croissante au fil des mois.

Réagissons ensemble pour y mettre un terme afin que notre village redevienne paisible et agréable à vivre. Lutter contre la banalisation des incivilités, c'est l'affaire de TOUS...

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie dès que vous constatez un problème.

Bon été à vous !

Le Maire, Christophe BARGE.

Opération tranquillité vacances :

Partir en toute tranquillité ?

En cas d'absence prolongée de votre domicile, la Gendarmerie Nationale vous propose le dispositif « Tranquillité vacances ». Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site internet www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf, sur le site de la commune ou venir le chercher au secrétariat de Mairie.



Sécheresse :

L'arrêté préfectoral n°38-2020-06-23-005 du 23 juin 2020 place le département de l'Isère en situation de vigilance et d'alerte sécheresse **jusqu'au 30 septembre 2020**. Vous trouverez cet arrêté sur le site internet :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau (privilégié l'arrosage la nuit et en période fraîche) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements.

Marché hebdomadaire :

Le marché ne part pas en vacances !... Rendez-vous sur la place du village tous les jeudis de 16h30 à 18h30 !



Communiqué de La Poste - lutte contre les agressions canines envers les facteurs :

Chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.



Identification des chats et chiens :

La condition animale est un sujet, porté notamment par les municipalités, concernant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. L'identification des chiens et chats, signe d'une possession responsable, par le fichier national d'identification des carnivores domestiques géré, sous délégation du MAA, par I-CAD est le seul moyen fiable et officiel de prouver l'existence de l'animal, ses origines, attester des soins qu'il a reçus... Obligatoire, elle est encore trop peu appliquée en France.

Voir www.i-cad.fr

« Coupons-leur l'eau ! » C'est une cause nationale !

Le moustique et en particulier le « moustique-tigre » est vecteur de maladies comme : le paludisme, le chikungunya, la dengue, et ses piqûres sont désagréables.

Un moustique a besoin d'eau pour se reproduire et se développer. Le meilleur moyen de lutter contre les moustiques est donc de :

supprimer l'eau stagnante

Dans les soucoupes des pots de fleurs, les bidons et bouteilles, les seaux, arrosoirs, et autres cuvettes... qui traînent dehors. Retournez tout ce qui peut contenir de l'eau.

Et, plutôt qu'utiliser les aérosols ou diffuseurs de toutes sortes, plus ou moins efficaces, préférez donc :

- les moustiquaires aux fenêtres ou au-dessus du lit,
- l'huile essentielle (répulsive) « d'eucalyptus citronné », ainsi que « citronnelle » ou « géranium » (quelques gouttes sur un mouchoir suffisent). Une « barrière végétale » peut-être réalisée aux fenêtres avec de la verveine citronnelle, du géranium odorant, la mélisse, le basilic à petites feuilles, le thym, etc.

Et si malgré cela un moustique venait à vous piquer, sachez qu'en frottant sur la piqûre 1 ou 2 fleurs de lavande ou de basilic, ou une feuille de plantain en massages répétés, cela apaisera considérablement, voire totalement la douleur. Vous pouvez également mettre 1 goutte d'huile essentielle de lavande aspic pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes (attention à ne pas faire de surdosage).





Recensement militaire :

Tu es né en juillet, août ou septembre 2004 ?

Tu viens d'avoir 16 ans ?

alors passe en Mairie c'est obligatoire !!!

A ne pas manquer

Séances de cinéma en plein air :

Bièvre Isère Communauté organise pendant l'été, 26 séances gratuites de cinéma en plein air !

Une programmation riche avec des films adaptés à tous les âges et tous les styles : consultez vite le programme sur www.bievre-isere.com ou sur le site de la commune www.marcollin.fr.

La séance aura lieu à Marcollin le 03 août à 21h30 au stade « Gilbert Charpenay ». Le film proposé « Nos batailles » a été, entre autre, nominé aux Césars.

Une buvette sera tenue par l'association « Les hérissons à plumes » et un point de restauration sera proposé (hot dog / pop corn) à partir de 19h30.

En cas de météo défavorable, la séance est annulée (pas de lieu de repli en intérieur).

Nous comptons sur vous pour respecter les gestes barrières :

- Port du masque obligatoire pendant vos déplacements, recommandé pendant la durée du film.
- Conserver une distance d'au moins un mètre avec les autres spectateurs.
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.
- Se laver très régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

N'oubliez pas de vous munir de votre fauteuil !...



Les Chatouilleurs d'Ange vous invitent
les 29 et 30 août
à la 23ème Faranvole
quelque part dans la plaine de Marcollin...

sous réserve de l'autorisation de la Préfecture
(réponse prévue après le 15 août).

Les gestes barrières seront mis en place.

Vie associative

Conscrits Marcollin-Lentjol :

Comme vous le savez peut être, la vogue annuelle de Marcollin ainsi que la tournée du premier mai ont été annulées en raison de l'épidémie de COVID-19. Dans le but de faire vivre le village à nouveau, nous souhaitons organiser un bal à la salle des fêtes de Marcollin avant la fin de l'année. Une tournée des brioches sera organisée par la même occasion. En espérant que l'organisation d'un tel événement soit possible dans les prochains mois...

Merci de votre compréhension et à très bientôt !

Toute l'équipe des conscrits Marcollin-Lentjol



Course d'auto-cross :

La course d'auto-cross qui devait avoir lieu les 29 et 30 août, **EST ANNULEE** en raison du contexte sanitaire actuel. Rendez-vous en 2021, les 28 et 29 août !...

Votre Conseil Municipal

- 1 Délibérations désignant les membres des commissions communales et intercommunales.
- 2 Délibérations désignant les représentants aux structures extérieures (TE 38, EHPAD de Beaufort...).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 24 SEPTEMBRE 2020 - 20H30

COMPTE RENDU COMPLET sur : www.marcollin.fr

Adresse mail : mairie.marcollin@wanadoo.fr

ATTENTION !

**Le secrétariat de Mairie sera fermé du 10 au 29 août.
Ré-ouverture du 1er au 13 septembre le mardi et le vendredi de 9h à 11h30.**

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

« Point-infos autonomie » : tous les jeudis matin de 8h à 12h

« Urbanisme » : tous les mercredis matin



ATTENTION ! PAS DE PERMANENCE AU MOIS D'AOUT

« Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » Marcollin - Beaufort - Lentjol :



04.74.20.91.49

Mardi : 15h - 18h
Vendredi : 8h - 11h

Site internet : www.marcollin.fr